

(les causes de Kœrich, de Hagen, de Meysembourg, de Mœsdorf, de Fingig).<sup>1)</sup> Plus tard, le gouverneur expliquera ces retards qu'il qualifie d'inévitables, « soit parce que l'on ne tombait pas partout d'accord sur les propositions elles-mêmes, soit parce que les moyens de les réaliser manquaient, soit enfin parce qu'on apportait plus ou moins de lenteur à remplir les formalités requises. Les différentes propositions du vicaire apostolique devenaient autant d'affaires distinctes qu'il fallait traiter séparément. Plusieurs de ces affaires devaient être renvoyées à une instruction nouvelle, la première n'ayant pas été reconnue suffisante. » (Rapport général adressé au roi, le 14 octobre 1843. Voir plus loin). Des appréciations plus sévères figurent dans le premier projet d'*Exposé de la situation* de 1843, rédigé au début de 1844 pour être présenté aux Etats. Le gouvernement y affirme que « la plus grande partie des demandes en érection de succursales n'avait pas pour but l'intérêt bien entendu de la religion mais qu'elles étaient plutôt le résultat de dissensions entre les habitants ou celui de la vanité et de l'amour propre ». Le roi trouve que ce jugement « semble un peu trop acerbe pour être admis dans un document de cette nature où l'on doit éviter de soulever les susceptibilités. » Il désire donc qu'on y apporte des modifications. Le conseil biffe le dernier bout de phrase, Le roi intervient encore et pense que tout le passage « peut être rayé sans faire tort au raisonnement. »<sup>2)</sup>

\* \* \*

La lettre précitée du gouverneur s'était expliquée sur les changements demandés pour la ville d'Echternach. De la Fontaine se montre disposé à y faire quelque chose pour améliorer le service paroissial, mais ne croit pas qu'il puisse satisfaire à la fois aux deux revendications présentées. Faut-il donc donner la priorité à une augmentation de traitement en faveur du curé ou à la dotation d'un second vicaire ? Laurent est bien embarrassé par cette alternative : sans augmentation de traitement le curé ne peut pas subsister et sans l'installation d'un second vicaire le service de la paroisse souffrira trop. Pour mettre le gouvernement à même de consentir les moyens pécuniaires, il fera le sacrifice de la succursale de Notre-Dame qui sera réduite à l'état de chapelle. Sacrifice bien lourd, vu la population nombreuse de cette ville. Pour 3 800 habitants auxquels s'ajoutent 1 200 militaires dès que le contingent sera au complet, il y aura un curé, deux vicaires et un chapelain, en tout quatre prêtres, tandis que la paroisse de Diekirch, pour 2 000 âmes, dispose d'un curé, de deux vicaires et de deux chapelains.

Dans la seconde moitié de septembre le vicaire apostolique est saisi du rapport du commissaire de Grevenmacher concernant le cas

<sup>1)</sup> Laurent au conseil de gouvernement, 11 mai 43. *ibid.*

<sup>2)</sup> AGL. Chanc. Affaires diverses, N° 265.